



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affectation

Question écrite n° 1746

Texte de la question

M. Gerard Tremegge attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la situation des jeunes enseignants originaires des academies du sud de la France qui se trouvent penalises par le systeme actuel du recrutement. En effet, ceux-ci se voient systematiquement affectes, en premier poste, dans les academies du nord de la France sans etre meme assures de beneficier d'indemnites reservees a certaines matieres. Se retrouvant dans ces academies deficitaires, ces jeunes enseignants n'arrivent que tres rarement a se rapprocher de leurs racines familiales et sociales voyant ainsi s'aggraver les conditions d'exercice d'une profession deja psychologiquement difficile. Il demande donc s'il est possible d'etudier une reforme du systeme de recrutement actuel tenant compte de ces realites en instaurant une bonification significative pour les enseignants eloignes de leur region d'origine et souhaitant s'en rapprocher.

Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale a la responsabilite d'assurer une repartition equitable des enseignants sur l'ensemble du territoire national. Aussi s'avere-t-il necessaire, pour parvenir a cet equilibre, de remedier aux distorsions constatees entre les voeux exprimes par les personnels enseignants, notamment par ceux de ces agents originaires des academies meridionales et les besoins du systeme educatif. En effet la moitie des demandes environ portent sur les academies les plus meridionales : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Nice, Grenoble tandis que les academies les plus septentrionales : Lille, Amiens, Reims, Nancy, Caen, Rouen, qui scolarisent autant d'eleves que les academies meridionales, sont beaucoup moins demandees ainsi que celles de Versailles et de Creteil qui connaissent une grande densite d'etablissements scolaires. Toutefois les personnels originaires des academies meridionales ont le plus de chance de rester ou de retourner rapidement dans leur region d'origine s'ils formulent des voeux larges ou s'ils demandent a etre affectes en qualite de titulaire academique ou de titulaire remplaceant. C'est ainsi que dans le cadre du mouvement preparatoire a la rentree 1993, un certain nombre de professeurs sortant des IUFM avec des baremes peu eleves ont pu etre affectes dans les academies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Nice et Toulouse notamment en mathematiques et sciences physiques.

Données clés

Auteur : [M. Tremegge Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1746

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1482

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3553